

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 29 janvier 2024 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Réjean Labrie.
M. le conseiller Daniel Proulx
Mme la conseillère Liette Lamarre
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Liette Lamarre

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

Sont absents messieurs le conseiller Éric Pinard et le maire Kevin Boyle.

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2024-02-73

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que déposé.

2024-02-74

3.0 POSTE DE RESPONSABLE EN GESTION CONTRACTUELLE ET GREFFE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE	la ville a procédé à un affichage pour combler le poste en objet;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité de sélection a tenu des entrevues pour pourvoir le poste;
CONSIDÉRANT	la recommandation du Comité de sélection;
CONSIDÉRANT	la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Amélie Latulippe à titre de responsable de la gestion contractuelle et greffe selon les conditions de la politique salariale en vigueur.

2024-02-75

4.0 AUTORISATION – PERMIS DE LOTISSEMENT 2024-0000

CONSIDÉRANT	le règlement de lotissement numéro 2016-452 en vigueur;
CONSIDÉRANT QUE	l'article 17 de ce règlement impose une approbation du Conseil municipal;
CONSIDÉRANT	la demande de permis de lotissement 2024-0000 sous étude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de lotissement 2024-0000 tel que présenté.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2024-02-76

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19h45

LIETTE LAMARRE
MAIRESSE

MICHEL MORNEAU
MAP. URB., DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER